

miner en si peu de temps toutes les raisons pour et contre la convocation d'une diète extraordinaire. Le roi déclara qu'il prenait cette réponse pour un refus, se leva et sortit du sénat.

De retour dans son appartement, S. M. envoya le prince royal, accompagné de plusieurs officiers, au collège de la Chancellerie, demander formellement l'estampille dont on se servait pour suppléer à la signature du roi.

La Chancellerie ayant refusé de satisfaire à cette demande, le prince se rendit aux autres collèges, déclara que S. M. s'était démise du Gouvernement, et donna un exposé imprimé des raisons de son abdication.

Le Sénat fit, par une espèce de proclamation, la tentative de continuer son administration pendant les dix-huit mois qui devaient s'écouler jusqu'au terme ordinaire de la convocation des Etats ; mais les principaux collèges répondirent, que par les lois fondamentales de Suède, ne pouvant pas plus gouverner sans Roi que sans sénat, ils resteraient dans l'inaction jusqu'à ce que les états fussent convoqués.

Par cette réponse, le pouvoir exécutif demeura suspendu ; le Sénat sentant alors qu'il ne lui était plus possible de gouverner l'Etat, se détermina à convoquer la diète. Ce qu'avaient prévu les sénateurs arriva : ils furent tous déposés, et ceux qui les avaient précédés furent rappelés.

La France triompha, le roi de Suède reprit son autorité, et les deux partis, élevés, abaissés tour à tour, suivirent les impulsions étrangères qu'ils reçurent.

Frédéric Adolphe mourut d'apoplexie le 12 février 1771. Gustave III, son successeur, était alors en France. On lui expédia des courriers pour hâter son retour.

Une diète allait être convoquée. Les deux partis redoublèrent d'intrigues pour que les nominations leur fussent favorables. Les *Bonnets* annonçaient les intentions les plus